

## COMITE SYNDICAL DU 28 SEPTEMBRE 2001

### COMPTE RENDU DE SEANCE

Membres du Syndicat en exercice : 56  
Votants : 37  
Date de convocation : 19 Septembre 2001  
Affichage : 18 Octobre 2001

Délégués titulaires présents : MM GRELLIER Jean, BEALU Norbert, POTIRON Jean-Louis, BONNEAU Jean-Claude, MME ROUYER Colette, REGNIER Dominique, PILLET Denise, MM GUILLET Jean-Marie, BERNIER Jean-Michel, ROUGER Bert, GEAY Bernard, GABORIEAU Joseph, POUPIN Pierre, MAGNAN Paul, PROUST Adrien, HEURTEBISE Michel, MASSE Jacques, MASSE Michel, BOUDINET Jean-Claude, PRINCAY Jacky, RENOU Christian, DUTAUD Gilbert, DORIGO Pierre, GIRARD René, MIGEON Bernard, MME DU DRESNAY Marie-Gabrielle, MM VERGNAULT Jannick, GAUDICHEAU Jean-Jacques, JOLIVET Henri.

Délégués suppléants présents : Mr NOURISSON Michel suppléant de Mme RENAUDIN Aline, Mr FOUCHE Etienne suppléant de Mr CHARRUYER François, Mr BOUILLE André suppléant de Mr GIRARD Claude, Mr ARTAULT Roger suppléant de Mr BOUTIN Dominique, Mr BILLY Robert suppléant de Mr DAGUERRE Jean-Yves, Mr PROUST Yvon suppléant de Mr DENIS Luc, Mr LETHOUAIL Gilbert suppléant de Mr COUSIN Guy, Mr PROUST Jean-Miche suppléant de Mr BIRONNEAU Jean-Pierre.

Absents excusés: MM. TRICOT Dominique, ROULLEAU Claude, MM, PROUST Francis, PROUST Bernard, SOUMASSIERE Michel, GAUTRON Yves, GUILLEMET Pascal, FAUCHER Bernard, MME JEAN BAPTISTE Colette, VERGNAUD Renée, MM DIEUMEGARD Jacques, Mr le Président de la CAN, MM FERJOU Claude, AUBIN Claude, FOUCHEREAU Jean-Marie, RICHARD Jacky, PAINEAU Bernard.

Secrétaire de Séance : M. BEALU Norbert.

Monsieur le Président ouvre la séance à 10h00. Le compte rendu de la séance du Comité Syndical du 26 JUIN 2001 est adopté à l'unanimité. Mr Norbert BEALU est nommé secrétaire de séance.

### COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU

Monsieur le Président rend compte des décisions prises depuis le dernier comité syndical par les membres du bureau qui se sont réunis le 3 août et le 14 septembre 2001.

➤ *rupture du contrat avec le cabinet de communication Yves Ferré*  
L'Assemblée Syndicale est informée de la rupture de contrat entre le SMITED et le Cabinet Ferré auquel il a été demandé de présenter son relevé d'honoraires.

➤ *constitution d'une Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) du site de la Loge*

Une proposition de composition de la CLIS du site de La Loge a été adressée à Mr le

Préfet

- Collège élus locaux : 3 représentants
- Collège associations locales et riverains : 3 représentants
- Collège exploitant : 3 représentants
- Collège services de l'Etat : 3 représentants

Cette commission sera instituée par arrêté préfectoral.

➤ *affiliation à la CNP*

Mr le Président rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> Septembre 2001, le SMITED emploie un agent à plein temps. Il convient de souscrire une assurance pour la couverture du personnel (Accident du Travail notamment) Le Bureau à l'unanimité a autorisé Mr le Président à signer le contrat d'assurance personnel.

➤ *affiliation à Amorce*

Afin d'établir une veille technique, économique et juridique relative à la gestion des déchets au niveau national, le Bureau du SMITED a décidé d'adhérer à l'association AMORCE.

➤ *Exploitation du site de La Loge*

Depuis qu'il a repris l'exploitation du site de La Loge le 1<sup>er</sup> Novembre 2000, le syndicat a lancé deux tranches de travaux pour assurer la mise en conformité et permettre la poursuite de l'exploitation dans le respect des nouvelles normes.

La volonté du bureau est d'aller au delà du strict respect des prescriptions techniques réglementaires et de poursuivre la réhabilitation et l'aménagement du site pour qu'il devienne exemplaire et constitue une référence en matière de gestion des déchets. Dans cette perspective, le bureau a étudié plusieurs mesures qu'il soumet à l'accord du conseil syndical.

✓ Renforcement des moyens humains et techniques

- Deux agents sont actuellement en poste sur le site et disposent d'un compacteur qui sert également à « régler » le niveau des déchets.
- Afin d'obtenir rapidement une amélioration qualitative de l'exploitation et notamment une limitation des envols, il est proposé de recruter un troisième agent et d'acquérir un tracks permettant de régler les déchets avant compactage. Disposant des deux engins ayant des fonctions complémentaires, les 3 agents pourraient se répartir les tâches de manière plus rationnelle.
  - ✓ Réception et contrôle des véhicules à l'entrée, enregistrement, gestion des tickets de pesée
  - ✓ Réglage des déchets depuis le quai vers la zone de compactage
  - ✓ Compactage des déchets sur la zone exploitée
- Afin d'améliorer l'aspect visuel du site et de limiter les envols, les fronts de taille provisoires seront recouverts de bâches tissées vertes, et des filets pare-envols complémentaires seront mis en place. L'aspect du local d'accueil sera également amélioré

✓ Modification du mode d'exploitation

Afin d'améliorer l'impact visuel et de résoudre le problème des envols, le bureau étudie la faisabilité technique et les incidences financières d'une exploitation par mise en balles avant stockage des déchets réceptionnés sur un site. La pré-étude réalisée montre que l'acquisition d'une presse de grande capacité mise en œuvre sur le site engendre un surcoût de 25 à 30 Frs la tonne. Une visite du bureau va être organisée courant octobre

sur un site pratiquant ce mode d'exploitation. Si les observations faites sont positives, l'étude sera affinée et présentée au prochain conseil pour décision.

✓ Etude d'aménagement paysager du site de La Loge  
En complément des améliorations des conditions d'exploitation, le

bureau souhaite réaliser un aménagement paysager du site permettant d'assurer sa mise en valeur. Le programme de travaux sera défini avec le concours d'un bureau d'études spécialisé. Le bureau a autorisé le lancement de la consultation pour le choix du cabinet qui sera chargé de l'étude paysagère.

Ce sujet de l'ordre du jour donne lieu à de nombreuses interventions :

-Mr Vergnault, maire de Coulonges Thouarsais, estime que la première motivation des aménagements de La Loge doit être le bien-être des riverains. Il souhaite que ces aménagements soient accélérés et des emplois créés pour communiquer sur de bonnes bases.

-Me Pillet regrette que les travaux soient entrepris si tardivement.

-Mr Potiron souligne que le SMITED n'a repris l'exploitation que depuis Novembre 2000 et qu'il a été opérant tout de suite. Il estime que le syndicat devrait faire connaître au public tous les aménagements réalisés et prévus.

-Mr Grellier estime que pour être crédible la communication doit porter sur des réalisations visibles.

-Mr Poupin insiste pour que le SMITED valorise ce qui a déjà été fait et annonce les aménagements prévus.

En conclusion de ce point de l'ordre du jour, l'assemblée syndicale approuve les décisions et les propositions du bureau telles que présentées ci-dessus.

#### ➤ *Recherche d'un site de traitement départemental*

Lors de sa séance du 29 juin, le comité syndical avait approuvé la procédure d'audiences publiques en préalable au lancement du projet de site de traitement départemental. Cette procédure a été proposée aux communes de

Vautebis et Chantecorps. Mais les deux conseils municipaux ont délibéré début juillet en refusant d'engager la procédure de concertation. Aucune nouvelle démarche n'a été engagée depuis cette date par le syndicat. Le 15 octobre prochain, Mr le Préfet réunit les représentants du syndicat, du Conseil général et de l'Association des maires pour examiner les conditions possibles de mise en œuvre du plan départemental d'élimination des déchets.

Au cours du débat qui s'instaure sur ce sujet, plusieurs intervenants font observer que le syndicat est porteur d'un projet public d'intérêt général et que la création d'une capacité de stockage départementale est une urgence qui concerne tous les Deux-Sévriens.

Mr Grellier souligne qu'au 1<sup>er</sup> octobre les portes de la Vendée sont définitivement fermées aux déchets des Deux-Sèvres, et indique que la société Genet a déposé son projet de centre de stockage sur Viennay. Si le syndicat ne peut faire aboutir son projet public, c'est un site privé qui accueillera nos déchets et nous n'aurons pas la maîtrise des coûts.

## **BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2001**

Le report des résultats 2000 ainsi que des modifications d'affectation budgétaire constituent l'essentiel du budget supplémentaire de fonctionnement majoré d'opérations d'ordre comptable. Le poste de dépenses TGAP a été augmenté du fait de l'augmentation de capacité de La Loge ; une redistribution des crédits a donc été proposée.

Concernant la section d'investissement, le détail des programmes retrace les

inscriptions en report 2000 et les inscriptions nouvelles du Budget Supplémentaire.

La ressource est également détaillée dans les tableaux remis aux membres de l'assemblée.

La section de fonctionnement est équilibrée en recettes et dépenses à : 1 011 425,86 F issus du report du résultat 2000 et affectés en section de fonctionnement pour le règlement de la TGAP 2000 et le complément 2001.

La section d'investissement est équilibrée en recettes et dépenses à : 11 612 395,62 F dont 5 MF sont portés au crédit d'un programme d'équipement devant permettre l'amélioration voir le changement des moyens techniques d'exploitation du site de La Loge après mise en balle. Le reste consiste pour le principal en un report et un complément aux crédits inscrits en 2000 pour les travaux de réhabilitation de La Loge.

Le Comité Syndical adopte à l'unanimité le Budget Supplémentaire 2001.

### Délibération N° 280901-01

## DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Dans le cadre de la préparation du budget primitif 2002, les orientations doivent faire l'objet d'un débat préalable. Il est proposé de dresser l'inventaire des actions à engager en 2002 tant en exploitation qu'en investissement.

➤ Le processus de mutualisation des coûts de traitement engagé en 2001 sera prolongé en 2002 conformément aux décisions prises par l'assemblée en 2000. Cette mutualisation a pour objectif d'appliquer un tarif unique de traitement des déchets entre les collectivités membres à l'échéance de 2005. L'actualisation des abaques tarifaires permettra d'élaborer le budget 2002.

➤ Le manque de capacités de traitement propres au Smited et au département nécessitera la recherche d'un prestataire privé autorisé à recevoir nos déchets. Pour 2002, les contrats et marchés en cours couvriront le besoin ; pour 2003, il faudra dès 2002 préparer et lancer un appel d'offres. Seuls les résultats de cette consultation permettront de connaître le coût futur de l'élimination des déchets.

➤ La maîtrise des coûts de traitement impose de mettre en place les moyens nécessaires à l'organisation départementale de l'élimination des déchets en prenant en compte l'ensemble des filières techniques de traitement. La diversité des unités de traitement à réaliser et à mettre en œuvre devra permettre d'organiser

le traitement des déchets en respectant les contraintes environnementales, économiques et sociales. L'attache d'un bureau d'étude spécialisé en techniques de traitement et en communication devrait nous permettre de progresser dans cette démarche.

➤ Pour ce qui concerne les investissements, le budget 2002 sera doté des moyens financiers nécessaires à la constitution de réserves foncières, à l'amélioration des conditions d'exploitation des sites de transfert et de traitement. Les moyens à mettre en place en termes d'équipement et les actions à développer doivent conduire le Smited à dédramatiser l'image du déchet auprès des populations et faire accepter à chacun sa responsabilité et son devoir de contribution à l'effort collectif.

Après en avoir débattu, l'assemblée approuve ces orientations qui seront reprises dans le budget 2002.

Délibération N° 280901-02

## SCHEMA D'ORIENTATION ET DE DEVELOPPEMENT

Parallèlement à la recherche de sites de stockage, et dans le cadre de sa mission de traitement des déchets ménagers des collectivités du département des Deux-Sèvres, le SMITED doit apporter des réponses diversifiées et complémentaires à un problème global et optimiser les moyens mis en œuvre.

Aussi les axes de développement présentés ci-dessous, soumis pour avis au bureau, sont aujourd'hui proposés au vote de l'assemblée :

### □ Réduction et détournement de la production de déchets à la source :

*Objectifs* : Limitation de la quantité de déchets à traiter

*Actions* : Le département des Deux-Sèvres vient d'être choisi au niveau national comme pilote en matière d'actions de prévention de la production de déchets.

Un bureau d'étude sera missionné par le ministère afin d'observer les actions menées en Deux-Sèvres et parallèlement l'Etat mettra à disposition une personne chargée de former les porteurs de projet potentiels en Deux-Sèvres.

Le SMITED de par sa position de Syndicat départemental sera sollicité, ces actions sont programmées pour début 2002.

*Partenaires* : ADEME

Services de l'Etat

Associations

## Collectivités

### □ Optimisation des transports de déchets :

*Objectifs :* Quantification et limitation du trafic routier

Réduction des coûts de transferts

*Actions :*

- Etat des lieux : quantification, efforts déjà réalisés par les collectivités (conteneurisation, transferts existants...)
- Analyse des dysfonctionnements
- Propositions : quais de transfert, utilisation du rail, mise en balles, aménagements particuliers (ponts, routes...), broyages...

*Partenaires :* ADEME  
CG79  
SNCF  
Associations

### □ Optimisation du site de la loge :

*Objectifs :* Exemplarité de fonctionnement d'un CSDU

*Actions :*

- Etude paysagère (programme d'étude ci-joint)
- Travaux d'amélioration du fonctionnement (en cours)
- Etude financière de mise en balles des déchets.

*Partenaires :* ADEME  
CG79  
Association de riverains  
CLIS  
Elus de la commune de Coulonges Thouarsais

### □ Traitement des déchets inertes :

*Objectifs :* Limitation des dépôts sauvages, décharges brutes  
Harmonisation de la gestion des classes III

*Actions :*

- Etat des lieux des centres de stockage pour inertes
- Accompagnement des collectivités
- Ouverture de sites en relation avec les carriers

*Partenaires :* ADEME  
CG79  
Fédération du bâtiment, CAPEB  
DDE (chef de projet du plan BTP)  
Carriers

### □ Optimisation du traitement de déchets spécifiques :

*Objectif :* Réduire les quantités de déchets à stocker  
Faciliter les initiatives des opérateurs locaux

- Actions :*
- aide à l'implantation d'une unité de démantèlement des produits informatiques
  - développement de la collecte des déchets d'activité de soins à risques infectieux.
  - recherche de solutions de traitement des boues, matières de vidange et autres déchets fermentescibles.

### □ **Traitement des déchets à fort potentiel énergétique**

*Objectif :* Réduire la quantité de déchets par valorisation énergétique

- Actions :*
- valorisation des déchets de bois
  - recherche de filières d'utilisation du biogaz
  - étude des gisements de déchets à méthaniser
  - étude traitement thermique

*Partenaires :* ADEME  
CG79  
Collectivités

### □ **Hygiène, sécurité et prévention des risques :**

*Objectifs :* Uniformiser les conditions d'Hygiène et de sécurité des collectivités adhérentes.

- Actions :*
- diagnostics
  - informations, formations

*Partenaires :* Collectivités

### □ **Information, formation, site Internet**

*Objectifs :* Vitrine du SMITED  
Placer le SMITED comme référent en matière de traitement des déchets ménagers

- Actions :*
- création d'un site Internet en relation avec la région (Arantis) et les collectivités membres du Smited (Portails)
  - interventions au sein de sessions de formations universitaires, de formations du personnel des collectivités, des administrations et d'information des élus

- *Partenaires :* Collectivités  
CNFPT, CPIE, IFREE, ARANTIS, Université de Poitiers...

Après débat, l'assemblée souscrit aux orientations présentées et inscrira ses décisions à venir dans ce cadre général.

## Délibération N°280901-03

### CONSULTATION DE BUREAUX D'ETUDE POUR ASSISTANCE AU MAITRE D'OUVRAGE

Pour permettre de réorienter le débat sur les filières de traitement des déchets, les membres du bureau proposent que soit organisée une consultation de bureaux d'études ayant les compétences requises en matière de connaissances techniques des filières de traitement, d'assistance à l'élaboration d'un schéma de traitement des déchets multifilières et de communication après vulgarisation des aspects techniques. Il est proposé d'élaborer un cahier des charges articulé en deux volets :

- inventaire des potentiels du département en matière d'accueil d'unités de traitement des déchets par stockage, traitement thermique et biologique ;
- simulations et schéma directeur multifilières permettant de dégager des priorités et un échéancier de réalisation.

Ces deux missions principales devront être accompagnées d'une campagne de communication tous publics.

Le Président propose de lancer une consultation. Les Membres du Comité Syndical, à l'unanimité, autorisent Mr le Président à :

- lancer une consultation pour le choix d'un Bureau d'étude d'assistance au maître d'ouvrage
- signer les pièces du marché
- déposer les demandes de subventions nécessaires au financement de cette opération.

## Délibération N°280901-04

### APPEL D'OFFRES TRAITEMENT DES DECHETS 2003-2005

Depuis 1997, une partie des déchets des Deux Sèvres est traitée par plusieurs prestataires privés hors département. Le marché passé avec ces sociétés privées arrive à échéance fin 2002 et il est nécessaire d'avoir une nouvelle fois recours à une solution dite transitoire dans l'attente de solutions départementales opérationnelles. Pour cette raison, il est proposé que soit lancé un appel d'offres de prestations annuelles de traitement des déchets renouvelables deux fois et couvrant les années 2003, 2004 et 2005.

Monsieur le Président demande au comité syndical l'autorisation de lancer la consultation.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise Mr le Président à :

- lancer la consultation
- signer les pièces du marché

Délibération N°280901-05

## INDEMNITE DE CONSEIL DU TRESORIER

Un arrêté interministériel en date du 16 Décembre 1983 a institué une indemnité de conseil au profit du receveur. Cette mission de conseil comprend notamment la gestion financière, l'analyse budgétaire et de trésorerie, la gestion économique, ainsi que la mise en œuvre des réglementations économiques, budgétaires et financières.

Suivant les dispositions de l'arrêté, cette mission donne droit à l'octroi d'une indemnité calculée par application du tarif défini à l'article 4 sur la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des trois dernières années.

Cette indemnité est acquise au comptable pour toute la durée du mandat du comité syndical. Elle peut être supprimée à tout moment.

Après examen, le Comité Syndical décide :

- de solliciter le concours sus indiqué auprès de Monsieur Pierre LEROY, receveur ;  
de lui attribuer, à compter du 01/01/2001, l'indemnité prévue par l'article 4 de l'arrêté du 16/12/83 au taux de 50 %.

Délibération N°280901-07

## INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT

Lors de l'Assemblée Syndicale du 29 juin dernier, le Comité Syndical avait voté une indemnité de fonction au Président à hauteur de 50% de l'indemnité maximale attribuée aux présidents d'un EPCI de plus de 200 000 habitants sans fiscalité propre. Le Comité Syndical remet à l'ordre du jour l'indemnité de Mr le Président et décide d'attribuer l'indemnité telle que votée le 29 juin dernier avec une date d'effet à la prise de fonction soit le 22 Mai 2001. L'Assemblée demande à ce qu'une régularisation soit faite en ce sens.

Délibération N°280901-06

## REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT DES AGENTS DU SMITED

En application de la loi du 26 janvier 1984, article 2 et en vertu de son décret d'application n°91-573 du 19 juin 1991 fixant les conditions et les modalités de

règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités et établissements publics, le Comité Syndical autorise le remboursement des frais de déplacement des agents du SMITED.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 12h15.

**Conformément à la délibération n°13 du Comité Syndical du 29 Juin dernier, la prochaine réunion du Comité Syndical aura lieu au siège social du SICTOM DE LOUBEAU à PRAHECQ.**

Le Président du SMITED,  
Jacques MASSE

Le Secrétaire de Séance,  
Norbert BEALU.